Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260528-260528_1_2-DE

N° 260528-1-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 18 **votants :** 19 **procurations** : 1

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE,

Mme MOLLE ANABELLE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU BASSIN VERSANT DE LA LIEUE DE GREVE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-33) ;
VU le code de l'environnement

Le Maire rappelle que Lannion Trégor Communauté œuvre activement pour une gestion durable et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques.
Pour concrétiser ses objectifs, LTC s'appuie sur des actions locales via les bassins versants.
Avec les bassins versant de la lieue de Grève,

- LTC est engagée depuis plus de 25 ans dans la **lutte contre les algues vertes**, un enjeu majeur pour les 12 000 ha de bassins versants agricoles de la baie de la Lieue de Grève.
- Aux côtés de Morlaix Communauté et de nombreux partenaires, LTC pilote le **Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV4)**, complété par des actions de conseil agricole, d'accompagnement foncier et de valorisation des produits locaux.
- Ce programme est financé à 87 % par l'Agence de l'Eau, l'État, la Région et le Département

ENTENDU l'exposé du Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein du comité de pilotage du bassin versant de la lieue de Grève,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE A 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS :

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260528-260528_1_2-DE

- **DE DESIGNER** pour représenter la commune au comité de pilotage des bassins versant de la lieue de Grève : M. Yann KERGOAT.

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU
M. Yann KERGOAT

La secrétaire de Séance
Mme Anabelle MOLLE